

**Consolider l'écosystème des recherches en éducation et
leur diffusion plutôt qu'ajouter une structure**

Mémoire présenté par
Stéphane Allaire, Ph. D., professeur

à la Commission de la culture et de l'éducation

sur le projet de loi n° 23

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique
et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation

Le 7 juin 2023

Table des matières

Table des matières.....	2
Présentation de l'auteur	3
Résumé.....	4
Exposé général.....	5
Conclusion	8

Présentation de l'auteur

Professeur en pratiques éducatives à l'UQAC depuis 2005

Expertises et intérêts : intervention pédagogique; sciences de l'apprentissage; technologie éducative; formation pratique; développement professionnel; recherche participative; collaboration entre chercheurs et personnels scolaires; mobilisation des connaissances

Responsable de l'équipe FRQSC sur le partenariat recherche-pratique en éducation¹

Directeur du programme de doctorat en éducation

Coprésident du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAC

Coordonnateur de la Revue hybride de l'éducation²

Concepteur du programme court en développement professionnel par la recherche participative³

Ex-doyen à la recherche et création à l'Université du Québec à Chicoutimi

Ex-directeur du Consortium régional de recherche en éducation du Saguenay-Lac-St-Jean⁴

Ex-rédacteur de la Revue canadienne de l'éducation

¹ <http://www.uqac.ca/prpe/>

² <http://revues.uqac.ca/index.php/rhe>

³ <https://www.uqac.ca/programme/9051-prog-court-2e-cycle-dev-professionnel-recher-particip-edu/>

⁴ <https://www.uqac.ca/crre/>

Résumé

Ce mémoire se concentre sur le volet de la création d'un Institut national d'excellence en éducation (INEÉ) du projet de loi. Puisque nous avons déjà expliqué en d'autres lieux^{5 6 7} pourquoi l'ajout de cette structure est superflu, nous proposons ici des pistes concrètes permettant de bonifier l'écosystème scientifique québécois actuel, lequel est riche, vivant et bien réseauté à l'international.

⁵ <https://www.lesoleil.com/2017/11/19/institut-dexcellence-en-education-une-faible-valeur-ajoutee-37fe7b8ece1ae39f921b00ebf612ce49/>

⁶ <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/791837/idees-l-inee-un-institut-de-la-naivete-par-excellence-en-education>

⁷ <https://www.dropbox.com/s/icqdam1lowb3sgp/PL23-Lettre-SEC.pdf>

Exposé général

D'entrée de jeu, nous nous réjouissons que le gouvernement s'intéresse davantage aux connaissances issues de la recherche (CIR) en sciences de l'éducation et qu'il souhaite que les milieux scolaires en soient plus proches.

La production de ces connaissances est variée et celles de qualité vont bien au-delà de la poignée d'exemples qui ont été répétés par les tenants de l'INEÉ qui ont siégé à la commission parlementaire. Tout en reconnaissant leur apport et pertinence, il existe un salut au-delà de l'enseignement explicite, du soutien comportemental positif et de l'approche phonique de l'apprentissage de la lecture.

Une partie importante de la recherche en éducation est financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Ces organismes fonctionnent sur la base du principe d'évaluation par les pairs. Avant l'octroi d'un financement, les devis de recherche sont étudiés pour leur valeur et rigueur scientifique. Il en va de même pour la publication des résultats dans des revues de recherche.

Or, voilà qu'une poignée d'individus prétendent qu'il se fait peu de recherche rigoureuse dans les facultés et départements d'éducation au Québec. En outre, la majorité des quelque 650 professeurs en éducation auraient pratiquement érigé un système de la médiocrité scientifique, qu'ils protégeraient savamment entre eux. Plus encore, on inculquerait des faussetés aux enseignants et futurs enseignants dans les formations universitaires. Soyons sérieux!

Il est regrettable que de telles allégations soient tolérées. De telles attaques remettent aussi en question l'intégrité des bailleurs de fonds provinciaux et fédéraux ainsi que celui d'une panoplie de revues scientifiques québécoises, canadiennes et internationales.

Cela étant dit, peut-on améliorer l'écosystème? Oui!

Plusieurs CIR sont déjà diffusées par l'entremise du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), un organisme qui existe depuis une vingtaine d'années. On pourrait officialiser son statut d'agent de transfert, pérenniser son financement et donner de l'expansion à sa mission. Par exemple, on pourrait mettre en place un système d'agents de liaison qui sonderaient les besoins informationnelles des milieux scolaires. L'équipe en place, qui pourrait être élargie pour couvrir un plus vaste champ de connaissances et de méthodologies de recherche, pourrait ensuite rédiger des synthèses, poursuivre sa production d'infographies, etc.

On pourrait aussi reconnaître l'existence des nombreuses associations professionnelles, dont plusieurs sont cogérées par des intervenants des milieux scolaires et des chercheurs.

Ces lieux contribuent au rapprochement de la recherche et de la pratique. Plusieurs associations tiennent un colloque annuel et gèrent une revue qui vulgarise des CIR dans la discipline qu'elle représente. En octroyant un financement récurrent à chacune d'elles, leurs activités pourraient prendre de l'expansion. Il importe de se rappeler que ces associations vivent grâce à l'importante agentivité de leurs membres. Les encourager contribuerait donc aussi à valoriser la profession.

L'accès à l'information est une chose; se l'approprier et ajuster sa pratique en est une autre. À l'exception des quelques journées pédagogiques annuelles où l'on offre des formations courtes sur des thématiques peu choisies par les enseignants (ce qui va à l'encontre de principes d'andragogie et de développement professionnel avérés), quels sont les mécanismes formels existants?

Depuis plusieurs années, une riche culture de recherche en collaboration se développe entre des chercheurs et des praticiens dans l'ensemble des régions administratives du Québec. Partant des besoins des milieux scolaires et des CIR existantes, on y travaille dans un double objectif : avancement des connaissances et développement professionnel. Plusieurs programmes du FRQSC permettent de défrayer les frais de suppléance pour que les enseignants puissent participer à ces projets sur le temps de travail. Au Saguenay-Lac-St-Jean, le Consortium régional de recherche en éducation est autofinancé par l'UQAC, les quatre centres de services scolaires et les quatre collège/cégeps. Depuis 25 ans, on y a formalisé la réalisation de ce type de projets.

Dans cette foulée, une piste supplémentaire consisterait à soutenir la réalisation d'un plus grand nombre de projets de ce type à l'échelle de la province. Les personnels scolaires qui y prennent part apprécient cette approche de recherche puisqu'elle ancre le changement dans leur réalité et dans des CIR, tout en leur procurant des données de façon périodique pour aiguiller leur prise de décision.

En commission parlementaire, un invité a suggéré que l'INEÉ puisse mener ses propres projets de recherche. Un autre a proposé de centraliser une cueillette de besoins des milieux scolaires. Pourquoi ne pas plutôt miser sur les infrastructures en place, dans les universités et ailleurs? De nombreux centres, groupes, chaires et réseaux de recherche existent partout au Québec. La plupart a déjà des liens synergiques avec des écoles.

Par ailleurs, si l'on juge que la recherche est insuffisante sur un sujet donné, pourquoi ne pas utiliser le programme d'actions concertées du FRQSC? Il est doté d'une solide équipe permanente habituée de gérer des processus d'évaluation par les pairs rigoureux.

La Direction de la recherche du ministère de l'Éducation ou l'Institut de la statistique pourrait s'occuper de colliger des données sur des sujets comme la pénurie d'enseignants. À défaut d'y parvenir, on pourrait mandater une équipe universitaire ou un Centre collégial de transfert technologique (CCTT), comme cela se fait déjà dans d'autres secteurs. Par exemple, le groupe ECOBES du Cégep de Jonquière s'est vu confier le

développement de la plateforme Carto-Jeunes, qui agrège des données sur les conditions de vie et les parcours scolaires des jeunes. Un autre exemple est celui du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui a demandé à une chaire de recherche de l'UQAC de répondre à des besoins de connaissances en matière de gestion des espèces aquatiques.

Plusieurs programmes du FRQSC incluent un volet de synthèse des connaissances. Si l'on juge que certaines sont insuffisantes en lien avec thème donné, on pourrait orienter une partie de ce volet, à l'instar de ce qui se fait pour les actions concertées. On pourrait demander aux équipes de recherche de distinguer le type de recherche d'où proviennent les résultats, ce qui permettrait de mieux mettre en exergue les forces et limites de chacun, tout en réduisant les angles morts. Il importe de rappeler que, comme c'est le cas dans tout autre domaine scientifique, la recherche en éducation n'est pas monolithique. Il existe plusieurs façons d'appréhender les phénomènes éducatifs. D'où l'importance de considérer une variété de méthodologies, en fonction des objectifs poursuivis⁸.

Pour accroître la diffusion des connaissances découlant des recherches, un ajustement pourrait être fait aux lignes directrices des programmes du FRQSC pour obliger les chercheurs à diffuser les résultats auprès d'un public professionnel. Un tel ajustement nous semble réaliste puisqu'il a déjà été fait par rapport au libre accès aux publications. L'élargissement de l'équipe du CTREQ pourrait permettre de suivre systématiquement les rapports et articles de recherche dans les dépôts institutionnels et bases de données pour en produire des versions à l'intention des personnels scolaires. En outre, sur la base du succès du récent programme DIALOGUE du FRQSC, on pourrait songer à une déclinaison spécifique pour les travaux issues des sciences de l'éducation.

⁸ À ce sujet, voir cette infographie produite par le CTREQ : <https://rire.ctreq.qc.ca/au-dela-des-donnees-probantes-limportance-de-la-diversite-des-connaissances-issues-des-recherches-en-education/>

Conclusion

Monsieur le ministre, à défaut d'abandonner le projet de loi n° 23, nous vous demandons de sursoir à son adoption pour prendre le temps d'obtenir des avis approfondis provenant d'horizons scientifiques variés.